

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 52 (1914)  
**Heft:** 40

**Artikel:** Vaudois d'autrefois : Benjamin Cuendet  
**Autor:** V.F. / Cuendet, Benjamin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-210695>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etaz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse), Imprimerie Ami FATIO &amp; Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein &amp; Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 3 octobre 1914 :** Vaudois d'autrefois (V. F.) — Le lit. — Lé farci à Biron (S. G.). — La vraie Suisse. — Oraisons funèbres (J. M.). — Chacun chez soi ! — Tant que vous en voudrez. — Amour ! Amour ! — Oh ! la mode. — Exposition nationale à Berne.

**VAUDOIS D'AUTREFOIS****BENJAMIN CUENDET**

**B**ENJAMIN Cuendet ne s'illustra dans aucun domaine Bien qu'il eût été capitaine de la garde nationale à Lyon, au temps de la grande révolution, il demeurerait totalement ignoré, si un journal domestique écrit par lui ne s'était transmis, de génération en génération, à un de ses descendants, M. Eugène Moutarde, écrivain amoureux des choses du passé. Et voilà comment l'existence de cet homme obscur vient d'être révélée dans une belle brochure éditée par la librairie Payot & Cie<sup>1</sup>. Les mânes de Cuendet pardonneront-ils à M. Moutarde ? J'avoue que j'aurais eu de la peine à ne pas suivre son exemple, si, me figurant être aussi bon biographe que lui, je m'étais découvert par-dessus le marché un trisaïeul auteur d'un « livre de raison », témoin de la révolution française et capitaine de la garde nationale à Lyon.

Qui donc était Benjamin Cuendet ? Fils de David Cuendet et de Jeanne-Marie Gonthier, il vit le jour à Sainte-Croix, en décembre 1744. Ses parents n'étaient pas dépourvus de biens, loin de là : outre une maison d'habitation, ils possédaient quelques terres, notamment le champ du Planton, le pré de Derrière-la-Mouille, dit Louberche, et le pâturage de Dessus-le-Crét. Destiné à l'horlogerie, c'est au village natal que Cuendet fit son apprentissage. Après s'être perfectionné dans son métier à Genève, il s'en alla tenter la fortune à Lyon. Il avait 18 ans à peine. Intelligent, travailleur, rangé, il ne tarde pas à faire son chemin. On le voit, âgé de 26 ans, ouvrir boutique à son compte. « Le 25 avril 1770, note-t-il dans son journal, j'ai fait poser mon établi. Le 6 mai, j'ai posé mon tableau (enseigne). » La même année, il épouse Jeanne Beau, dont il avait fait la connaissance à Genève. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont deux moururent jeunes.

Se rejettent, Benjamin Cuendet les élève de son mieux et ne recule pas devant les frais de voyage et de pension, afin de faire d'eux des horlogers dignes de leur père. Ses affaires, au reste, lui permettent de ne pas lésiner. Elles s'arrondissent du produit du négoce, à la tête duquel se trouve sa femme, agrégée en 1784 au « Corps des maîtres et marchands merciers, clincaillers, marchands de soie en détail et toillerie de la ville et faubourgs de Lyon. » Il semble même que leur situation à tous deux devienne rapidement florissante, car Benjamin

Cuendet, à plus d'une reprise, « remue », suspendant l'enseigne du magasin de plus en plus achalandé dans quelque nouveau quartier. Puis, pour les besoins de son commerce, autant que pour ses affaires privées, il entreprend de longues et coûteuses tournées à Genève, Sainte-Croix, Lausanne et Fleurier.

Lorsqu'éclate la tourmente de 1793, Cuendet n'en est pas surpris. De combien d'abus et d'iniquités n'avait-il pas pu être le témoin durant le quart de siècle qu'il vécut sous le régime du bon plaisir ! Son cœur est acquis d'emblée à la cause de la liberté et de la justice. Mais, et c'est là que perce bien la prudence du montagnard, ses sympathies demeurent discrètes ; il ne se mêle pas aux mouvements populaires. Même, aux journées de 1793, où triomphe la réaction girondine et où Chalier, le chef des révolutionnaires, est traîné à l'échafaud, Cuendet juge bon de s'éloigner quelque temps de Lyon. Après un court séjour à Villefranche, il s'en va passer une année à Lausanne, avec sa femme et sa fille. Son fils ainé, qui alors doit mesurer quelque six pieds de haut, s'est fait soldat et a pris du service à Paris, dans la compagnie de Loys ; le cadet apprend la cadrature à Lutry, chez l'horloger Bastian.

Au printemps de 1796, les circonstances lui paraissent moins défavorables, Cuendet retourne avec les siens à Villefranche, qu'il ne quittera plus. Il y mourut le 13 février 1813, entouré de sa famille et regretté de tous ceux qui l'avaient connu.

Dans son journal se mêle d'une façon piquante la relation des événements domestiques, les comptes de ménage, les dépenses de route et les notes historiques. Voici quelques extraits de ce document, à la première page duquel on lit :

Ce carnet appartient à  
Benjamin Cuendet  
Bourgoi de Ste-Croix  
Baliage diverdon canton  
De Berne en Suice  
et écrit de sa main.

Pour le reste, l'orthographe un peu primitive de B. Cuendet a été rectifiée par M. Moutarde.

Mes fiançailles ont été le 10 décembre 1769.

Le 25 octobre 1770, j'ai parti avec ma femme pour Genève.

Le 2 novembre, nous avons été épousés dans l'église St-Germain par Monsieur Prévost.

Le 2, nous sommes partis de Genève.

Le 10, nous sommes arrivés à Lyon.

Du lundi 18 mai 1772, ma femme a accouché d'un garçon à 5 1/4 h. du matin. Le même jour il a été baptisé ; il s'appelle François Timothée ; ses parrains : François Rousset et Timothée Gueissa.

Les marraines : Catherine Meier et Suzette Cuendet.

Les nourriciers sont partis avec l'enfant le 20 mai ; il est né sous le signe du Taureau.

Le 18 septembre 1773 le nourricier nous a rendu notre petit.

Du 24 février 1774, j'ai été reçu à la vénérable Confrérie des Francs-Maçons.

Du 19 mai 1774, Louis XV, Roy de France, est mort.

Dans le courant de novembre 1775, un gros

rhum, appelé la grippe, a mis bien du monde dans la terre.

Le 4 juillet 1778, j'ai fait un compromis avec Bechet et Nourrisson, maître-garde horloger par lequel je me suis engagé de faire un échappement de montre pour chef-d'œuvre ; je l'ai fait le 7, 8, 9, 10 dudit mois.

Le 3 août 1779, mon fils François Timothée est parti pour aller en pension chez M. David Evard, notaire à Cergnier, au val de Rue, Canton de Neuchâtel, Suisse. Il a la taille de 3 pieds 9 pouces ; il a une malle, deux habits complets de drap et une veste et culotte de calamandre ; 12 chemises, 8 mouchoirs de poche, 6 cols, 6 paires de bas, 3 coiffes de nuit et un bonnet, 2 chapeaux, 1 robe de chambre.

1783. Mars 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. L'eau a été sur le quai de la Saône à pouvoir y aller en bateau, et on y a été tout le temps.

1783. Juillet 29. Mon fils est parti pour aller apprendre à travailler ; il a la taille de 4 pieds 3 pouces 6 lignes.

Août 7. Il est parti de Genève pour Ste-Croix avec M. Junod et il est revenu à Lyon avec son cousin David le 16 février 1784.

1783. Janvier 19. Monsieur Montgolfier a fait partir un ballon aux Brotteaux qui était deux fois gros comme le dôme de l'hôpital ; il a été trois fois haut comme Fourvière et il est retombé au troisième étage contre les Charpennes. Il y avait huit hommes dedans.

1784. Le 31 mai, mon fils est parti et le 1<sup>er</sup> juin il est arrivé à Chalaix chez les frères Gillet, où je donne 360 livres pour deux ans.

1786. Août 7. Les ouvriers en soie se sont attroupés et se sont retirés sans bruit. Le 8, ils y étaient derechef et se sont rentrés en ville à 6 heures du soir et ont été sur la terrasse de M. Tolozan, à qui ils demandaient deux sols d'augmentation ; sur quoi les cavaliers les ont repoussés et chargés de coups de sabre et ont tiré dessus, dont plusieurs ont été tués ou blessés soit ouvriers ou bourgeois qui se rencontraient dans les rues dans lesquelles l'on n'osait pas mettre le pied. Chacun avait fermé les boutiques et l'on tremblait de frayeur, car il semblait que la ville de Lyon allait être mise au pillage.

Le 9, ils sont retournés derechef aux Charpennes, et les chapeliers à Perrache, lesquels demandaient 7 sols 6 deniers par jour d'augmentation ; ce qui a porté Messieurs les Comtes à s'y transporter, et les ont caressé et leur ont promis ce qu'ils demandaient ; ce que l'on a affiché en effet. Le 10, ils ont eu l'imprudence de se rassembler, et comme l'on avait fait venir des troupes et cavaliers de dehors, et la garde bourgeoise qui avait monté la garde, ce qui avait donné beaucoup de renfort à la ville ; et quand ils sont rentrés, l'on en a arrêté 23, tant chapeliers que canuts ; et le 11, tout était disposé pour faire un exemple, ce qui a été différé jusqu'au 12, qu'ils en ont pendu trois, deux chapeliers et un ouvrier en soie ; dont il n'y avait personne sur la place des Terreaux que les troupes qui gardaient les avenues pour que personne n'y entre.

1787. Le 28 mai, j'ai fait enregistrer mes trois enfants sur le registre de notre Commune de Ste-Croix, par M. Jaque, pasteur.

1787. Juillet 10. Cuendet (son fils) a commencé à travailler chez M. Gilliéron à Genève, pour apprendre la cadrature. Cuendet est entré chez M. Piguet, le 9 janvier 1788.

1789. Juillet. Une troupe de paysans a commencé à mettre le feu au château des seigneurs, dont il y a eu beaucoup de punis.

<sup>1</sup> Un témoin de la Révolution française. — Journal de Benjamin Cuendet, de Sainte-Croix (Suisse), officier de la garde nationale, à Lyon, 1769-1815. Publié par Eug. MOUTARDE. Ouvrage orné de deux portraits et de planches en fac-simile. — Lausanne, Librairie Payot & Cie. — Prix : 2 francs.

1790. Avril 18. Mon fils est parti pour aller à Paris avec Dominique Audet. Que Dieu les accompagne et les préserve de malheur!

1791. Janvier 7. L'on a nommé 10 sergents dont j'ai été du nombre.

Le 10 juillet, l'on m'a donné le grade de sous-lieutenant.

Le 14 octobre, par la démission de six capitaines et lieutenants, j'ai monté au grade de capitaine.

Juillet. La nuit du 7 au 8, l'on a planté l'Arbre de la Liberté sur la place des Terreaux. Le 8, à 11 heures et quart du matin, l'on a placé les médaillons sur le dit arbre, portant sur l'un : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ! et sur l'autre : A la Liberté !

Trévoix a planté un Arbre, qui est un chêne qu'ils ont coupé à fleur de terre, et ils l'ont transporté au milieu de la place et lui ont mis un écusson portant cette devise :

« Quand ce chêne portera des glands,  
» Les Moines rentreront dans leurs couvents. »

Le 10 août, le Roi a été suspendu de ses fonctions. Quelle journée terrible, grand Dieu ! où mon fils a péri avec 6000 innocents comme lui ! Et pourquoi faire ? Pour soutenir en partie la tyrannie et la scélératesse d'une cour perfide et scélérate, l'autre partie pour soutenir cette belle Liberté, si chère aux braves Français !

1792. Le 31 août, j'ai reçu une lettre de mon fils que Dieu a conservé et qui est vivant grâce au Ciel ; que Dieu lui inspire toujours des bons sentiments ! Ainsi soit-il ! Amen !

A Lyon, le 9 septembre après-midi, le peuple s'est porté aux prisons de Pierre-Seize ; on a pris 7 officiers de cavalerie qui avaient voulu émigrer en Savoie avec leurs régiments ; on les a descendus, comme pour les mener à Roanne, et le long de Bourgneuf, on les a fusillés et coupé leurs têtes que l'on a promenées dans la ville sur des piques. Ensuite, dans la nuit, ils se sont transportés à St-Joseph, où ils ont coupé la tête à un abbé réfractaire qui avait dit aux enfants qui allaient communier, qu'ils allaient prendre le diable et non pas le Christ, d'autant qu'il leur était donné par des prêtres assermentés. Voilà ce que l'Eglise toujours fanatique cause ! Ils ont toujours été des instruments de scélératesse sous le voile de dévotion. Ensuite le peuple s'est porté à Roanne, où ils ont coupé la tête à trois, dans lesquels il y a eu deux abbés, et l'on a mis dehors plusieurs personnes détenues pour dettes.

Le 2 octobre, l'on a brûlé tous les drapeaux de la garde nationale de l'ancien régime, parce qu'ils portaient des fleurs de lys et autres marques tyranniques, sur la place des Terreaux, en présence d'un bataillon de braves Volontaires de Marseille, qui ont dansé autour du feu, au son des tambours.

1793. Janvier 16. Le ci-devant roi des Français a été jugé à mort par la Convention Nationale, non pour ses biensfaits, mais pour ses crimes. Il a été guillotiné, le lundi 21, à onze heures du matin.

A la Noël 1794, les froids ont commencé et ont été plus violents qu'en 1788 ; le Rhône et la Saône ont gelé et le 28 janvier 1795, les glaces du Rhône ont entraîné trois moulinets.

1796. Mai 13. Je suis parti de Lausanne pour venir à Villefranche où j'ai commencé à travailler, le premier juin.

1800. Le 10 messidor, le grand, le brave, le digne Bonaparte a passé à Villefranche à 2 heures ½ de l'après-midi venant d'Italie. Que Dieu le conserve !

Le 1er août 1800 Cuendet aîné s'est établi à Lyon, et dans le mois de février 1804 à Pontdevaux.

La dernière note écrite par B. Cuendet est ainsi conçue : « Le 18 mai 1811 j'ai remis mon fonds et le ménage à mon gendre Tattet.

Par ces citations, on voit que le journal de Benjamin Cuendet est de nature à intéresser, non seulement les historiens, mais encore toutes les personnes curieuses de connaître la manière de vivre d'autrefois. Les Saintecrix y trouveront les noms de nombre de leurs ancêtres, qui formaient à Lyon, une petite colonie très industrielle et très digne. Ils verront aussi que Benjamin Cuendet, tout en étant fortement attaché à sa patrie d'adoption, eut à cœur de rester

<sup>1</sup> Cette note tout entière a été biffée ultérieurement sur le carnet, en travers, par une grande X. Il est à présumer que Cuendet, républicain dans l'âme, a modéré par la suite son premier enthousiasme pour Bonaparte. (Note de M. Moutarde).

bourgeois de Sainte-Croix jusqu'à la fin de ses jours et que, fier de ce titre, il tint à le voir décerner en bonne et due forme à chacun de ses enfants.

Des documents comme celui-ci ne sont jamais inutiles. S'ils ne tombent pas sous les yeux du public, si même leur valeur historique est discutable, ils constituent du moins un trésor familial fourmillant souvent de ces perles que représentent les exemples du devoir, de la vertu, de l'honneur.

V. F.

### Le lit.

Ces jours passés, à peu de frais,  
Disait Damon, j'ai fait emplette  
Du plus beau lit qui fut jamais.

— Cet argent bien fort je regrette.

Repartit son épouse, entendant ce propos ;  
Il est beaucoup trop cher, pour un lit de repos.

**Le vrai féminisme.** — Un vieux monsieur se trouvait l'autre jour, en société, à côté d'une demoiselle de Lausanne, jeune, jolie, riche et de plus, spirituelle.

On parlait mariage. Frappé de la rectitude de jugement et de la vigueur des opinions de la demoiselle sur ce sujet délicat, le vieux monsieur fit :

— Ne craignez-vous pas, mademoiselle, d'avoir plus d'autorité que votre mari et que le lendemain déjà de ses noces on ne dise que c'est sa femme qui porte... vous savez, mademoiselle ?...

— Les culottes, vous voulez dire ? Eh bien oui, monsieur, je ne le cache pas. Mais ce sera pure calomnie, car je dissimulerai si bien le vêtement dont vous parlez sous une telle ampleur de jupon que ni mon mari ni ses amis ne seront capables de l'apercevoir.

### LE FARÇE A BIRON

(Patois du district de Grandson.)

#### I

**L**IA Biron et Biron. Chtuzicé étais tot simplia-  
min l'âno ào vîlho Franquè Boîrno ào Vau-  
gondry. (Franquè-la-Béllossè, qu'on l'avais  
bâtsi). C'étais on crampet dè son mèti, comment  
lyin avai prao, din neutrè z'inverón, dévant què  
n'eussi dai tsémin dè fé. Lé crampet atsetâvon  
la frutè pè tsé no, lo buro, lo sérè et lè tomè dè  
tchivra pè lè tsela à la montagnè. È tserdzivont  
chlieu martchandi su dai z'âno din dai boîlè  
fété esprè, et l'allâvant cin portâ vindrè ào Vau-  
travè in passin la montagnè ào drai pè lè sindai.  
Et lo mèti dè crampet n'étais mardieu rin tant  
croûjo. Bin dai familiè sè sont olèvayé avoué cè  
mèti, è lè sè sont oncouvera ramassayé dâo bin.  
Lo Vautravè avai, commin vo sétè, na grossa  
populachon d'horlogues et poû dè païzan. Tota  
leu frutè leu véniai dû chtu flian dè la monta-  
gnè aboin dè France pè la routè dai Verrairè et  
dè Potnarly.

Franquè-la-Béllossè étais don crampet. Sovint  
fasai drobllo voyâdzo ; è portâvè dè la frutè ào  
Vallon et, in revénÿnt, tserdzivè Biron in pas-  
sint pè lè tsela, dè buro, dè sérè, etc., po l'allâ  
vindrè lo lindémân in Verdon. Quand c'étais la  
saison dai cérèsé ào dâi pronmè, fazai dai bouènè  
dzornâ, et ma fai, adon nè passavè pas Grandson  
sin s'arrâtâ à la Crai-Rodzè po bairè quart dè  
pot, dai iâdzo doq.

In tsautin, fazai dai dzoi rudo tsaud, lo voyâdzo  
étais péniblio, à la pussa et pè lè tavan. On  
yâdzo don — c'étais pindin lo mai dè juillet —  
Franquè n'avais pas pu reiserdzî Biron, cè n'étais  
pas dzoi dè martsî in Verdon et revéniai à  
vouido. Fasai 'na chateu dè mètsansè ; lè tavan  
fazant radzè, surtot ào bord dâo lé. Quand yè

fut vè la pieura dâo Toffet, qu'est ora catcha pè  
lo tsèmin dè fè, sè pinsa dissi : « Sè y'allâvo 'na  
fraiza mè bâgnî, cin mè dèlasserài on poû ? »  
Achtou dzaubliâ, achtou fè. L'attâtsé Biron à è  
'nâbro ào bord dè la routè ; sè dèvîte ; foûre se  
zaillon et sa tsémisè dein iéna dè sè boîlè, et  
plouf ! lo vouailé din l'edyè canqué dèzo lè brè.  
Commin c'étais l'heure dè midzoi, on nè vèyai  
niou su la routè.

Tot cin sérâi bin z'allâ ; mais lo pouro Biron,  
qu'avai tu lè tavan, sè bouéta à l'indiâblyâ can-  
què què fut détatsî ! On yâdzo libro, sè bouéta à  
corrè contré Grandson. Franquè nè moyai pas  
corrè dein l'edyè ; l'eut biô sè crairé dépatsî nè  
put pas ratrapâ sè n'âno et... ni sè zâillon ! Tot  
nu commin on vè et lè tavan aprîflu, vo repondo  
què n'étais pas à nocè. N'eut rin dè mi à faire  
qu'à corrè assèbin tant què put, tant qu'à la  
Crai-Rodzè, à Grandson, iò lo domestico d'êtrâ-  
billo, qu'avai vu arrevâ Biron, l'avai redu à l'ê-  
trâblio. Èfe sì à Franquè dè sè veni catsi po  
sé revêtî fro dè la vua dâi dzin. Ah ! vo peutè  
contâ què Franquè-la-Béllossè s'in est vu inquiè  
dè na tota raide. Assèbin l'a paï 'na bouëna bo-  
tollié ào valet d'êtrâblio !

S. G.

**La guerre pas à pas.** — La Fabrique suisse d'objets en celluloïde, S. A. à Berne-Zollikofen, a fabriqué de petits drapeaux des nations belligérantes, montés sur des épingle et au moyen desquelles on peut marquer les positions des armées en présence. Ces drapeaux sont en vente dans les librairies.

### La vraie Suisse.

On a rappelé avec raison, ces derniers jours, la parole prononcée jadis, dans un banquet, par un homme d'Etat suisse :

« Nous autres, Suisses, ne sentons vraiment  
» vibrer tout notre patriotisme que lorsque nous  
» entendons, à la même table, parler à la fois  
» l'allemand, le français, l'italien et le roman-  
» che ! »

Rien n'est plus vrai.

### ORAISONS FUNÈBRES

**M**ADAME et monsieur Y..., il ya de cela qua-  
rante ans, avaient passé contrat de ma-  
riage, contresigné par l'amour le plus  
ardent.

Mais le temps avait passé et l'amour s'était peu  
à peu égrené en chemin. Monsieur n'a plus que  
d'amères paroles à l'adresse de madame, qui  
riposte par des sarcasmes pointus.

Or monsieur, il y a trois semaines, a sou-  
dain pris froid. D'abord il a fait fi du rhum ;  
il ne s'est pas soigné. Mais la fièvre l'a obligé à  
garder la chambre, puis le lit. Il fallut le méde-  
cin. Celui-ci, à première vue, fit une grimace  
significative ; puis il s'en alla en laissant une or-  
donnance sur la table de nuit.

Madame, qui le reconduisait et à qui la grima-  
ce n'avait point échappé, lui fait :

— Docteur, dites-moi tout ; je serai forte. Il  
est... perdu, n'est-ce pas ?

— Hélas ! madame... il y a des chances !...

\* \*

Ceci nous rappelle le mot d'une brave pay-  
sanne, déjà « sur l'âge », que nous trouvâmes  
un dimanche, dans son jardin, occupée à faire  
un bouquet de « passeresses ».

Comme nous lui parlions du bonheur qu'elle  
avait d'habiter un si beau coin de pays — le  
point de vue était admirable — elle nous ré-  
plique :

— Oh ! mon té, mossieu, on ne veut plus y  
être longtemps, par ici ; vous concevez qu'on  
est maintenant trop âgés pour faire ces terres.  
On a besoin de repos, à présent. Et puis, mon